

DECLARATION PREALABLE d'utilisation du site

L'hôte s'engage sur l'honneur à avoir été informé des règles d'utilisation du site et de les respecter :

- Ne pas fumer sur l'intégralité du domaine hormis en zone 'accueil' situé au RDC de l'habitation du propriétaire
- Ne pas boire ou manger à l'intérieur des bulles
- Ne pas utiliser de bougies, ou tout objet produisant une flamme pouvant entraîner un incendie.
- Ne pas boire ou être en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants
- Se comporter en 'bon père de famille'
- Ne pas sauter sur le lit.
- Ne pas jeter vos déchets sur le site : des poubelles sont à votre disposition
- Ne pas utiliser les prises situées à proximité de la bulle (interdit de débrancher ou brancher) : des prises de courant sont à votre disposition en zone 'accueil'
- Restituer les lieux dans l'état ou on vous les a confiés
- Se déplacer avec prudence sur le site et être équipé de chaussures en adéquation avec le terrain.
- Circuler avec prudence sur les planchers terrasse des bulles
- Respecter les conditions d'ouverture et fermeture des portes d'accès à la bulle : jamais ouvertes les 2 en même temps.
- Utiliser avec douceur les fermetures éclair des portes d'accès à la bulle
- Respecter la nature, les plantations et les animaux que vous croisez
- Respecter les consignes d'utilisation des toilettes sèches affichées dans les toilettes.
- Respecter le mobilier et les éclairages solaires
- Ne pas faire de bruit, parler fort.... Discretion de rigueur

- Utilisation du jacuzzi :
 - o Respecter le créneau horaire d'utilisation : de 17h à 21h
 - o Seul le bouton 'bubble' est autorisé à être utilisé
 - o Ne pas le débrancher ou actionner les autres boutons du tableau de commande
 - o Femme enceinte : L'accès est fortement déconseillé ; si malgré tout la personne souhaite l'utiliser cela se fera sous son entière responsabilité et en toute connaissance de cause.
 - o Ne pas fumer dans le jacuzzi
 - o Recouvrir le jacuzzi de sa bâche après chaque utilisation
 - o Ne pas vider l'eau du jacuzzi

- En cas de problème, le propriétaire devra être immédiatement prévenu.
- Ne sont couverts les dommages corporels de l'hôte en cas d'accident responsable.
- L'hôte est civilement responsable pour lui et ses accompagnants
- En cas de litige, le tribunal compétent sera le Tribunal de Commerce de Bastia.

NOM :

Prénom :

Fait à

Le

Signature de l'hôte